



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

## COMMUNE DE LAFEUILLADE-EN-VEZIE

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les budgets 2019 ont été votés le 11 avril 2019 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

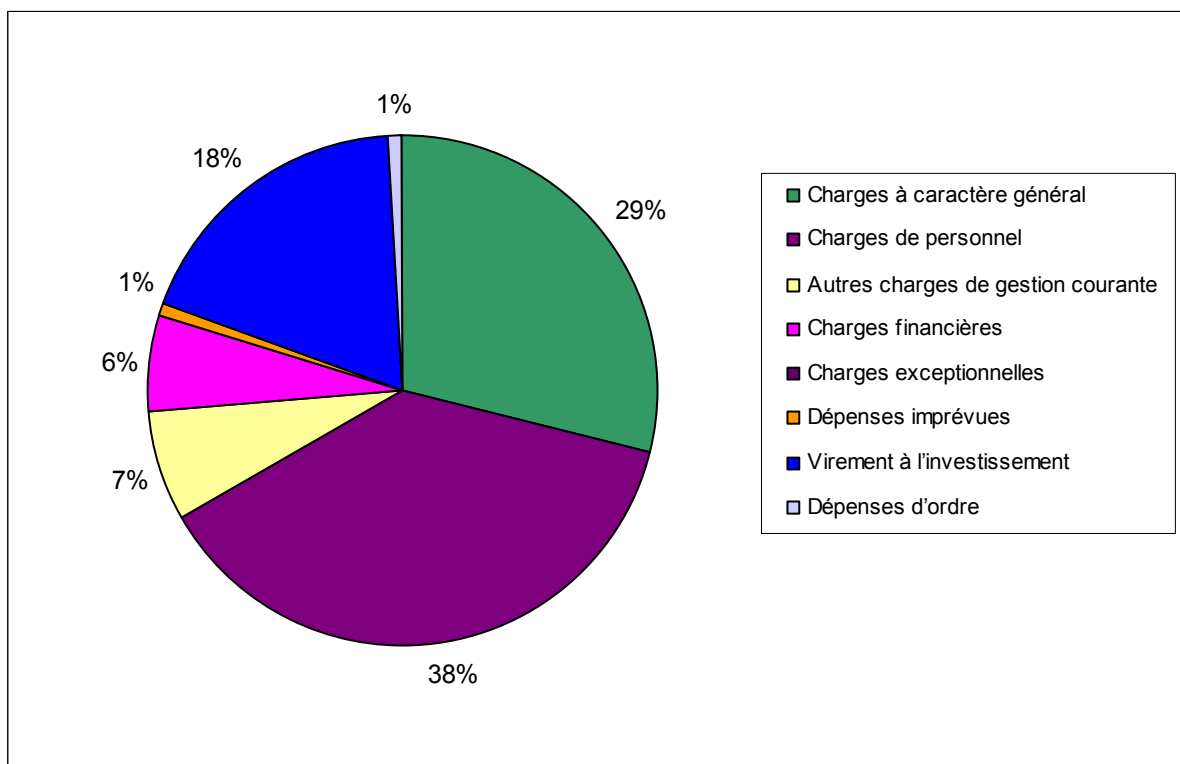
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 531 517,80 €.

#### ♦ **Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

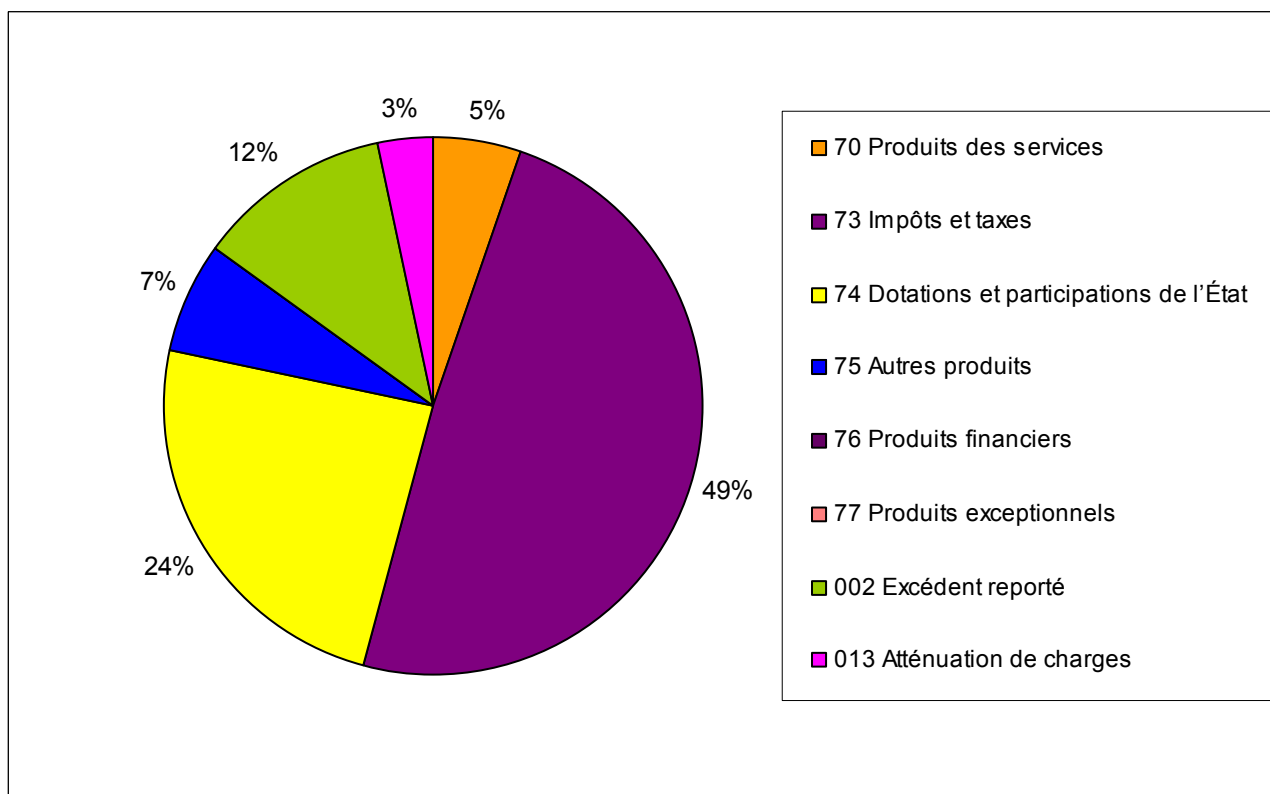
Chapitre	BP 2019
011 Charges à caractère général	153 179,80
012 Charges de personnel	201 500,00
65 Autres charges de gestion courante	36 850,00
66 Charges financières	32 300,00
67 Charges exceptionnelles	0,00
022 Dépenses imprévues	5 000,00
021 Virement à l'investissement	97 883,00
042 Dépenses d'ordre	4 805,00
<b>TOTAL</b>	<b>531 517,80 €</b>



◆ **Recettes**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie,...), aux impôts locaux, aux revenus des immeubles et aux dotations versées par l'Etat.

Chapitre	BP 2019
70 Produits des services	27 700,00
73 Impôts et taxes	259 809,00
74 Dotations et participations de l'État	128 223,00
75 Autres produits	36 500,00
76 Produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00
002 Excédent reporté	61 285,80
013 Atténuation de charges	18 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>531 517,80 €</b>

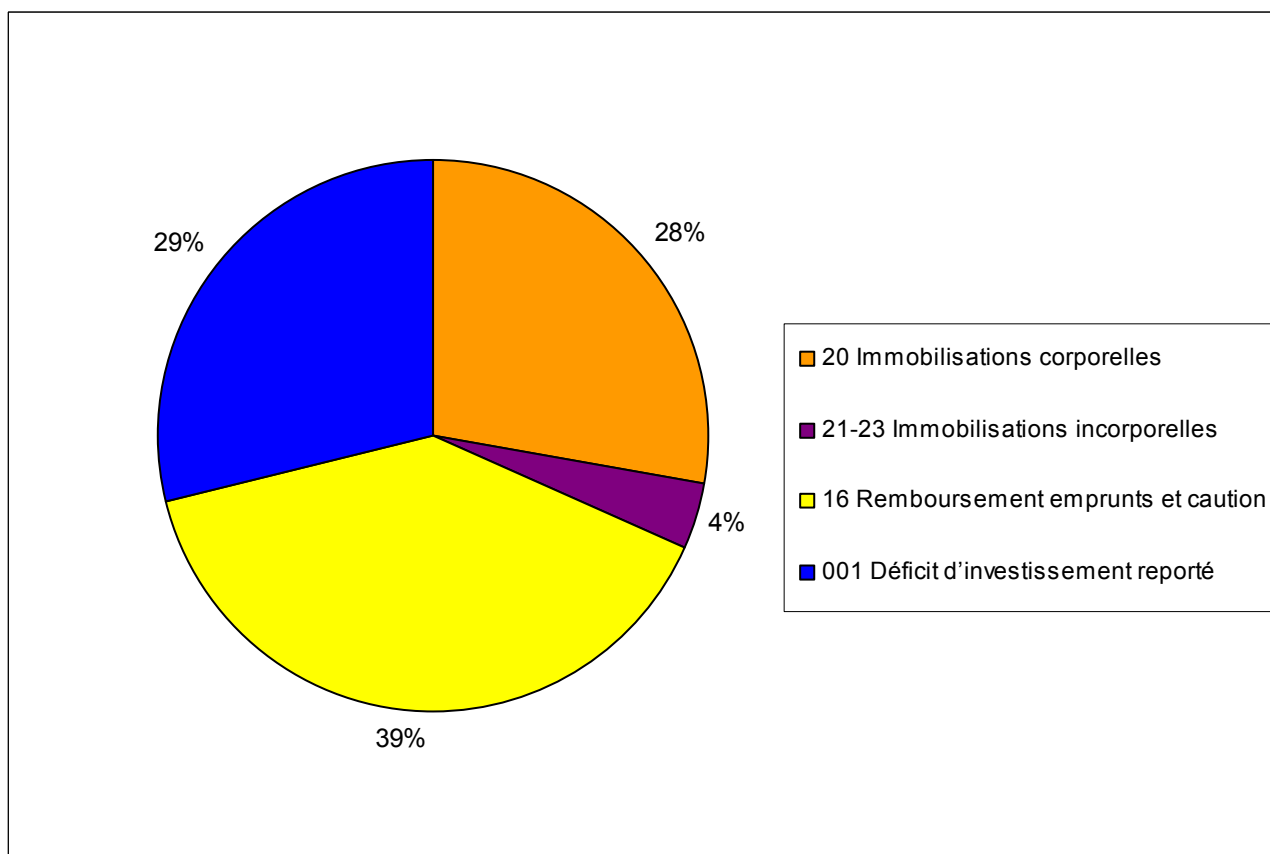


## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 228 835,35 €.

### ♦ **Dépenses**

Chapitre	BP 2019
20 Immobilisations corporelles	64 500,00
21-23 Immobilisations incorporelles	8 900,00
16 Remboursement emprunts et caution	89 750,00
001 Déficit d'investissement reporté	65 685,35
<b>TOTAL</b>	<b>228 835,35 €</b>

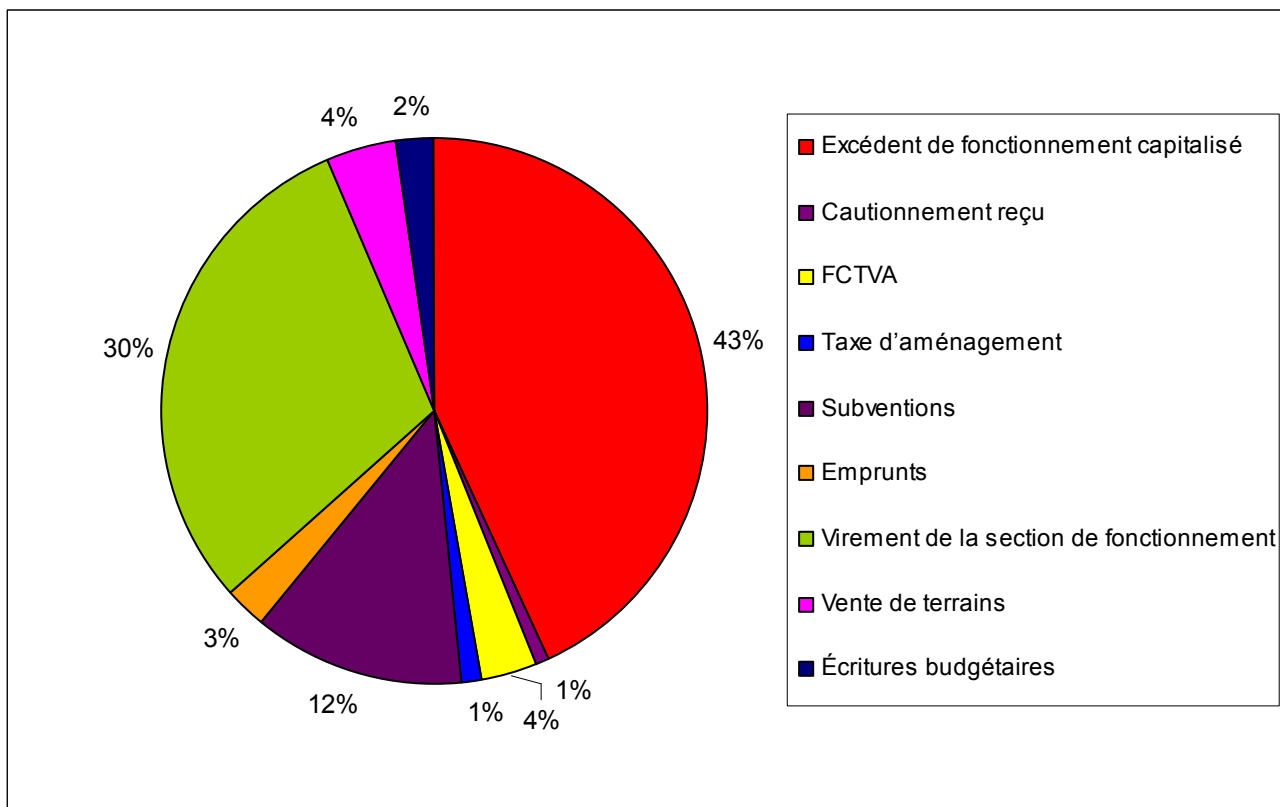


Les principales dépenses d'investissements pour l'année 2019 sont les suivantes :

⇒ acquisitions	1 500,00 €
⇒ éclairage public	3 500,00 €
⇒ signalisation communale	8 000,00 €
⇒ isolation école	55 000,00 €
⇒ Mise en sécurité de l'école	5 400,00 €

#### ◆ Recettes

Chapitre	BP 2019
Prév. autofinancement 2019	96 883,00
Cautionnement reçu	2 000,00
FCTVA	8 000,00
Taxe d'aménagement	2 500,00
Subventions	28 000,00
Emprunts	8 000,00
Réal. autofinancement 2018	68 647,35
Vente de terrains	10 000,00
Écritures budgétaires	4 805,00
<b>TOTAL</b>	<b>228 835,35 €</b>



#### ◆ Taux d'imposition

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire les taux d'imposition sans augmentation. Les taux d'impositions pour l'année 2019 seront donc de :

⇒Taxe d'habitation	10,70 %
⇒Taxe foncière	20,72 %
⇒Taxe foncière sur les propriétés non bâties	93,32 %

## **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services eau et assainissement.**

**Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 137 171,62 €.**

#### ◆ Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des réseaux, les analyses, les achats de matières premières et de fournitures (eau et électricité), les redevances dues à Adour Garonne, des charges de personnel, et les intérêts des emprunts.

Chapitre	BP 2019
011 Charges à caractère général	63 131,62
012 Charges de personnel	12 000,00
65 Autres charges de gestion courante	100,00
66 Charges financières	10 600,00
67 Charges exceptionnelles	0,00
022 Dépenses imprévues	3 000,00
023 Virement à la sect. investissement	2 338,00
042 Opérations d'ordres	46 002,00
<b>TOTAL</b>	<b>137 171,62</b>

♦ **Recettes**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (vente d'eau, redevances assainissement collectif, pollution et modernisation des réseaux) et de l'excédent reporté.

Chapitre	BP 2019
002 Excédent reporté	11 283,62
70 Produits des services	94 100,00
74 Subventions d'exploitations	7 000,00
75 Produits de gestion courante	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00
042 Opérations d'ordre	24 788,00
<b>TOTAL</b>	<b>137 171,62</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 479 792,95 €.

♦ **Dépenses**

Chapitre	BP 2019
001 Déficit d'investissement reporté	68 954,95
20 Immobilisations corporelles	346 000,00
16 Remboursement emprunts	40 050,00
040 Dépenses d'ordre	24 788,00
<b>TOTAL</b>	<b>479 792,95 €</b>

Les principales dépenses d'investissements pour l'année 2019 sont les suivantes :

⇒ travaux réseau eau	167 000,00 €
⇒ travaux assainissement	179 000,00 €

◆ **Recettes**

Chapitre	BP 2019
Excédent reporté 2018	38 151,95
FCTVA	11 000,00
Subventions	382 301,00
Écritures budgétaires	46 002,00
Prév. Autofinancement 2019	2 338,00
<b>TOTAL</b>	<b>479 792,95 €</b>

## BUDGET REGROUPEMENT DES COMMERCES

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

◆ **Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par des charges de gestion courante et les intérêts des emprunts.

Chapitre	BP 2019
65 Autres charges de gestion courante	42,88
66 Charges financières	3 430,00
67 Charges exceptionnelles	0,00
023 Virement à la section investissement	12 100,00
<b>TOTAL</b>	<b>15 572,88</b>

◆ **Recettes**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux produits de gestion courante (loyers) et de l'excédent reporté.

Chapitre	BP 2019
002 Excédent reporté	47,88
75 Produits de gestions courante	15 525,00
<b>TOTAL</b>	<b>15 572,88€</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 23 950,85 €.

♦ **Dépenses**

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2019</b>
001 Déficit d'investissement reporté	11 850,85
16 Remboursement emprunts	12 100,00
<b>TOTAL</b>	<b>23 950,85 €</b>

♦ **Recettes**

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2019</b>
Réalisation autofinancement 2018	11 850,85
Virement de la section de fonctionnement	12 100,00
<b>TOTAL</b>	<b>23 950,85 €</b>

## **BUDGET LOTISSEMENT**

Comme pour les autres budgets, le budget est voté en équilibre.

Le montant des dépenses et des recettes, en section de fonctionnement, s'élève à 947 553,63 € (y compris les opérations d'ordres).

**Le Maire :**  
**Pierre SIQUIER**